

Compte rendu du premier CTP commun aux deux filiales du 22 mars 2010 :

3 points étaient à l'ordre du jour :

- Création de la D.L.U. (Direction Locale Unique).
- Dispositif de ponts naturels en 2010.
- Budget et plan informatique 2010.

Création de la D.L.U. :

Organigramme fonctionnel :

En pièce jointe se trouve l'organigramme correspondant. La Direction unique est juridiquement créée à compter du 31 mars 2010.

Plusieurs points particuliers ont été abordés.

- La mission politique immobilière de l'Etat sera placée sous l'autorité directe du Préfet.
- Le chargé de mission spécial aura pour attribution d'apporter un soutien au pôle fiscal, ainsi qu'un soutien au service R.H. de la partie fiscale. Par ailleurs, ce poste n'a pas vocation à être pérennisé et disparaîtra avec le départ de son titulaire.
- Il est précisé à notre demande que la cellule contentieux du recouvrement et ANV continuera à apporter son soutien à tous les postes comptables.
- La mission liée aux rescrits sera aussi en charge des rescrits concernant les collectivités locales. Le but est d'améliorer l'information en amont afin d'éviter les opérations de C.F.E. (contrôle fiscal externe).
- Les EDRA et ERR/D conservent comme champ de compétence leurs domaines respectifs. Toutefois, ils peuvent être amenés à intervenir indistinctement sur les accueils communs.

Installation immobilière :

- La proximité géographique des 2 anciennes directions est favorable à la mise en place de la D.L.U.
- Il est envisagé 3 mois de travaux sur le 3^o étage du bâtiment 1 de la cité administrative d'Avignon. Les équipes cibles pourraient en conséquence disposer des locaux à la mi juin.
- Pour la partie accueil du rez de chaussée, une salle de réunion est aménagée et servira de « déversoir » en période de pointe de charge.

Règles de vie :

- Nous soulignons que les agents de direction ont été consultés mais pas ceux du réseau périphérique. Cela engendre des traitements différenciés alors que la fusion départementale est consommée et les agents des 2 filières réunis. La direction précise que cela n'est pas mentionné dans les diverses boîtes à outils et que la question sera portée auprès de la centrale.
- Il est soulevé le fait que les EDRA bénéficient des horaires variables, alors que les ERR/D sont astreints au régime du forfait. Il nous est répondu que cela sera régularisé lors de la généralisation d'AGORA.

Ponts naturels 2010 :

Il est proposé la fermeture complète des services le vendredi 14 mai 2010.

Vote (distinct des 2 filières) :

- Pour : parité administrative.
- Contre : S.N.U.I.
- Abstention : FO-DGFiP, CGT Trésor et Impôts.

Nous nous insurgons ensuite sur le fait que le responsable d'un service interdit les congés durant le mois de mai. Nous soulignons que cela marque le début de la remise en cause des droits statutaires et individuels des agents, cela en lien direct avec la politique aveugle de suppression d'emplois. La Direction dit ne pas être informée et se penchera sur le **Problème**.

A suivre !

Budget et plan informatique 2010 :

- Il est logiquement présenté un B.O.P. unique consécutivement à la mise en place de la D.L.U.
- Il est aussi souligné l'apparition de la notion de loyers budgétaires pour les locaux propriété de l'Etat et occupés par des administrations.
- Le volume des crédits est en régression de 3,75 % et une réserve de 2 % est constituée.
- Nous soulignons que le prévisionnel n'est pas assez détaillé et qu'il n'y a pas assez de visibilité sur les divers postes. De plus le détail entre les 2 filières n'est pas fait. La Direction prend acte et communiquera ultérieurement.

Les votes concernant les points 2 et 3 seront exercés après la création effective de la D.L.U. et ce dans un paysage recomposé.

La parité syndicale bénéficiera de 10 sièges selon la répartition probable suivante : 3 sièges pour FO-DGFiP, 4 sièges pour la C.G.T., , 3 sièges pour le S.N.U.I.